

Maîtriser son statut pour mieux gérer son activité : sécuriser et autonomiser sa gestion

Trop d'artistes auteurs vivent mal leur activité professionnelle par méconnaissance de leur environnement juridique, social et fiscal. Car, à elles seules, leurs compétences artistiques ne sauraient suffire. Elles doivent se combiner à une maîtrise des règles de gestion et de droit. Cette formation apporte des réponses concrètes et pragmatiques à ceux qui s'interrogent sur la meilleure manière de gérer leur activité professionnelle dans le cadre de la loi en faisant respecter leurs droits.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, les participants consolideront leurs connaissances juridiques, sociales et fiscales et seront en mesure de :

- positionner leur activité professionnelle en regard de l'environnement juridique, social et fiscal du secteur
- comprendre les logiques du régime du droit d'auteur et le fonctionnement de la gestion collective
- distinguer les champs de compétences et les prérogatives des organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- comprendre les règles d'imposition des revenus et d'assujettissement à la TVA
- établir une note de droits d'auteur ou une facture
- remplir une déclaration fiscale ou une déclaration de revenus à leur organisme de sécurité sociale

Public concerné : Ecrivains, traducteurs, auteurs de BD, auteurs dramatiques, scénaristes, auteurs-adaptateurs audiovisuels, illustrateurs, photographes ou graphistes du livre.

Conditions d'accès :

- résider en Ile-de-France
- pour les auteurs affiliés : attestation d'affiliation AGESEA ou Maison des artistes
- pour les auteurs assujettis : attestation auprès de la société d'auteurs dont ils sont membres (SOFIA / SACD / SAIF / ADAGP / SCAM)
- attestation sur l'honneur certifiant ne pas bénéficier par ailleurs d'un droit à la formation pour la formation sollicitée.

PROGRAMME

Comprendre le régime du droit d'auteur

- les sources du droit d'auteur
- la définition d'une œuvre de l'esprit
- la titularité des droits et les régimes des œuvres plurales
- la protection des œuvres par le droit français
- la rémunération de l'auteur
- les distinctions entre les différentes sociétés civiles de gestion des droits : adhésion, déclaration, perception...
- les distinctions entre les différents contrats de cession de droit : exemple du contrat d'édition
- les règles de base relatives au fonctionnement du droit de prêt

Appréhender le régime social des artistes auteurs

- les organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- la distinction entre AGESEA et Maison des Artistes
- les champs de compétences et les prérogatives de l'AGESEA et Maison des Artistes
- l'exercice simultané d'activités relevant de différents statuts

la circulaire du 16 février 2011 relative aux revenus tirés d'activités

Appréhender le régime fiscal de l'artiste auteur

la notion de travailleur non salarié
la distinction entre la déclaration en salaires et la déclaration en bénéfices non commerciaux
le rapport à la TVA

Créer une entreprise indépendante

la déclaration de création d'activité auprès des Impôts
la déclaration de création d'activité auprès des organismes de gestion de la couverture sociale des auteurs

Etablir une facture

la note de droits d'auteur
la présentation d'une facture selon le modèle AGESEA et selon le modèle Maison des Artistes
le calcul du précompte

Etablir ses déclarations fiscales

les formulaires n°2042 et 2042C : auteurs en régime spécial
les formulaires n°2042, 2042C et 2035 auteurs en déclaration contrôlée
la déclaration des traitements et salaires
la déclaration de la TVA

Déclarer ses revenus auprès des organismes de gestion de la couverture sociale

la déclaration auprès de l'AGESEA
le paiement des cotisations sociales

Vérifier les obligations de déclaration des diffuseurs

la déclaration auprès de l'AGESEA
le respect des règles de reddition des comptes

Méthodes pédagogiques

Cette formation articule des apports de connaissances et des cas pratiques tirés de l'analyse des situations professionnelles des participants. Les méthodes employées favorisent une approche active et pragmatique en lien avec les champs disciplinaires, les métiers et les contextes de travail.

Intervenants

Isabelle Sivan, Audrey Boistel, Camille Triquet

Nombre de sessions : 3

Effectif : de 6 à 10

Dates précises :

1^{ère} session : **les 14, 15, 27 et 28 juin 2011 (4 jours)**

2^{ème} session : **les 3, 4, 10 et 11 octobre 2011 (4 jours)**

3^{ème} session : **les 21, 22 novembre, 7 et 8 décembre 2011 (4 jours)**

Informations et contacts

Lieu de formation : AGECEF - 22, rue de Picardie - 75003 Paris

Interlocuteurs à la disposition des stagiaires :

Julie GODIN et Sabrina ZIELINSKI Tél. : 01.48.87.58.24 Courriel : formation@agecef.com

Avec le soutien de :



la saif Société de
des arts visuels
et de l'Image Fixe

Scam*

